



Commune de Manonville

**BULLETIN D'INFORMATION
MUNICIPAL DE FEVRIER 2021**

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2021 :

Présents : BERNARD Claude, DOHR Hervé, FABIÉ Carine, GROSJEAN Véronique, GUENSER Michel, LECOMTE Nicolas, LEMOY Odile, LOISIL Vincent, MARCHAL François, THIERY Maud, WILLAUME Elvire.

1 – APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE DES COUPES O.N.F. 2021

Un contrat avec l'O.N.F. a été établi pour le marquage des coupes dans le Bois de la Rappe. Cette année les affouagistes exploitent les bois marqués par l'O.N.F. en 2019. Le conseil vote à l'unanimité pour le marquage de la coupe 4 (70,98 m³, coupe située en direction de Martincourt) cette année, pour un affouage en 2022.

2 – DELIBERATION POUR LES TRAVAUX SYLVICOLES DANS LA FORET DE LA RAPPE

Des travaux de nettoyage (coupes sélectives) seront effectués autour des essences « nobles » favorisant ainsi leur développement. Pour rappel, un contrat de rattachement à l'ONF a été signé en 2002 suite à la tempête de 1999.

Le conseil vote à l'unanimité la réalisation de ces travaux en 2021 pour un montant de 3380,00€. Des questions se posent malgré tout quant à la coupe 5 exploitée cette année.

ATTENTION : Un flyer sera distribué aux affouagistes en prévention des chenilles processionnaires tapies au pied des arbres, particulièrement pour les personnes à risque.

Un affichage est demandé également pour prévenir les promeneurs de la dangerosité de ces chenilles urticantes.

3 – DELIBERATION CONCERNANT LA LOCATION DE LA PARCELLE ZD15

Il s'agit de la parcelle sur le chemin dit des « Menus Bois » (vers Minorville), louée à M. François d'Hamonville qui souhaite ne plus exercer son élevage personnel de brebis. M. Julien Grosse étant éleveur de moutons et brebis et déjà locataire d'autres parcelles sur Manonville, est le seul candidat. Le conseil vote à l'unanimité pour la location de cette zone en respectant les haies existantes.

4– POINT SUR L'ETAT DE LA SALLE DES CHAPELINES

Un affaissement de 2 cm de la partie arrière de la salle a été constaté, probablement suite à des problèmes de sécheresse. L'assurance GROUPAMA ne voulant pas se déplacer, un expert indépendant est venu prendre les mesures et constater les dégâts d'affaissement et de

fissures. Parallèlement, la mairie attend la décision de la Préfecture – en mai/juin - pour une reconnaissance de catastrophe naturelle dans le secteur auquel cas l'assurance ne prendrait pas en charge les réparations dont le coût estimatif se situe entre 60 000 et 80 000€. Il faut attendre les rapports d'expertise et préfectoraux avant d'engager les demandes de subvention. Une étude d'analyse des sols est également à faire au préalable.

5 – INTERCOMMUNALITE

❖ P.L.U.I.

Pour rappel, la CCTT a la compétence du plan local d'urbanisme. Durant le mandat précédent, le PLUI a fait l'objet de plusieurs études et il a été retenu que seule la zone des « Conteaux » est constructible. A ce jour, cette zone est de nouveau réduite de moitié, les propriétaires concernés seront invités à une enquête publique dont la date n'est pas encore fixée par la CCTT.

❖ ASSAINISSEMENT

L'étude se poursuit, et des enquêteurs ont déjà distribué dans toutes les boîtes aux lettres une information de leur passage pour lister l'existentiel (puits perdus, eaux usées, etc) auprès des habitants et établir les futurs besoins. Au stade de cet avant-projet, une station d'épuration (sans doute des roseaux) est prévue pour chaque commune qui doit proposer une parcelle. A Manonville, la parcelle nommée n°78 se situe au-dessus du chemin dit « La Jacqueline », en direction de Noviant. Le bureau d'étude certifie la finalisation du projet en 2023.

❖ DIAGNOSTIC RUISSEAU D'ESCH

Une réunion est fixée le 10 février à la Salle des Chapelines - commission GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) - au sujet du réaménagement du ruisseau pour toutes les communes concernées (Ansauville, Manonville, etc).

6 – COMMISSIONS COMMUNALES

❖ TRAVERSEE DU VILLAGE

Nicolas LECOMTE, 2°adjoint, a présenté un travail de synthèse rappelant les études faites en 2003 (subventions, auto-financement et emprunts) et proposant les différentes possibilités actuelles pour réduire la vitesse des automobilistes et ainsi sécuriser les habitants (rues St-Laurent et de La Fontaine). Des contacts avec un représentant de MMD54 (Meurthe et Moselle, Développement), un représentant du CAUE (Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement) et un représentant de l'entreprise COLAS ont été établis en novembre et décembre. Des solutions existent, aucune n'est retenue à ce jour. Un point de comptage sur 3 semaines doit être effectué hors vacances scolaires et hors confinement, afin d'évaluer au mieux les besoins et les passages et vitesse des véhicules. Une réunion publique sera programmée pour prendre en compte les avis de tous les habitants.

❖ S. I. S.

Les représentants de la commune au SIS nous font part de plusieurs informations : formation aux premiers secours pour le personnel, formation au BPGEPS pour Maryline SCHMIDT directrice, suivi médicaux pour tout le personnel, augmentation du repas (6,34€) de la cantine et projets de l'agrandissement de l'école, d'une zone piétonne (avec revêtement spécial pour les eaux pluviales) pour sécuriser les entrées et sorties des élèves, etc.

Des parents d'élèves s'interrogent sur la non prise en charge des enfants lors des dernières grèves des enseignants, car certains parents n'ont pas de mode de garde personnel.

7 – QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Un constat d'un nombre important d'excréments a été observé par plusieurs conseillers aux alentours de l'Eglise en particulier et le perron. Il est demandé aux propriétaires des chiens de compagnie de ramasser leurs déjections autour des lieux publics et des chemins dans l'enceinte du village.
- ❖ Le projet de dépose-minute pour les parents allant à la crèche n'a pas donné suite, le maire s'interrogeant sur la nécessité de cette étude.
- ❖ Il est rappelé que l'endroit spécifié derrière la Salle des Fêtes pour déposer du bois en vue du Feu de la Saint-Jean n'est pas prévu pour un dépôt autre que le bois. En 2020, il n'y a pas eu de fête en raison des mesures gouvernementales face au Covid. Notons que cette année, la fête est prévue le **26 JUIN**.
- ❖ Il est constaté un dépôt de meuble à la décharge dite « La Carrière ». Cette décharge est prévue pour les déchets verts uniquement. La clé est à demander à la mairie, ou à certains habitants l'ayant en possession.
- ❖ Un compost est envisagé prochainement au fond du cimetière pour les déchets verts (fleurs, terres), les personnes emporteront leurs pots en plastique. La grande poubelle prévue initialement sera ôtée par mesure économique à la commune.
- ❖ Le maire informe le conseil ne pas avoir de nouvelles au sujet des 2 poteaux situés au Faubourg St-Claude, faisant l'objet de réclamation de Orange pour un branchement non prévu à cet effet.
- ❖ Le maire s'engage à faire enlever la citerne de gaz enterrée dans la cour de la crèche et plus utilisée actuellement.
- ❖ L'Association des Jeunes Manonvillois est dissoute depuis le 19 décembre, date de la dernière assemblée générale extraordinaire. Le compte bancaire est en cours de clôture, des dons à La Manonvilloise : 700,00€ ; au Sourire de Manon : 400,00€ ; au Rire Médecin : 443,33€ seront attribués, selon le choix des 2 jeunes les plus actifs de l'association. Le matériel appartenant à l'AJM (rampe à jeux de lumières, machine à bulles) est remis à La Manonvilloise.

Merci pour la participation de tous les Jeunes de l'Association à la réfection des volets de la mairie, la confection du Char de St-Nicolas, la remise en peinture des grilles du cimetière et du Monuments aux Morts.

Famille Rurale de Domèvre propose des chantiers Jeunes Inter Villages pour les Jeunes entre 13 et 18 ans encadrés par l'animatrice. Au programme et en cours de réflexion : des décorations destinées aux communes avec des palettes.

- ❖ Le nettoyage du village aura lieu le samedi **10 AVRIL**, RV à 9h devant la mairie.
- ❖ Il n'y a aucune nouvelle récente au sujet de l'installation de la fibre à ce jour.
- ❖ Suite à la décision de justice concernant le procès de l'Association Libération Animale (amende et obligation de remettre le terrain dans son état d'origine), les défenseurs de cette association font appel en justice.
- ❖ Certaines décorations de Noël sont à changer (désuètes ou défectueuses), et des attaches seront resserrées pour les prochaines années.

La séance est levée à 0H50.

Le prochain conseil aura lieu le vendredi 5 MARS 2021 à 20h30.